**Charte de réouverture de l’Association Musicale de Grézieu - la Varenne, dans le cadre de la reprise de ses activités musicales à partir du 14 Septembre 2020, dans le respect d'un protocole sanitaire strict.**

Les élèves de l’AMG qui souhaitent reprendre les cours s'engagent par la présente charte **à respecter**les dispositions du protocole sanitaire mis en place au sein de l’AMG, ceci pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire :

**Je, soussigné, (nom de l’adhérent et/ou de l’élève)** **………………………………………………………. m’engage à :**

* être en possession d’un masque lors de mon arrivée dans les locaux de l’AMG (le professeur aura le droit de refuser l’entrée à tout élève sans masque)
* respecter la signalétique mise en place dans les locaux de l’AMG
* ne pas pénétrer dans les locaux de l’AMG en dehors des créneaux horaires et des jours qui me sont attribués.
* veiller à ce que mes accompagnateurs restent à l’extérieur.
* procéder au nettoyage de mes mains à l’arrivée, avant et après chaque cours
* porter un masque si la distanciation d’1 mètre ne peut être respectée dans ma salle de cours, entre moi-même et mon professeur.
* porter le masque lors des temps d’accueil et de départ
* utiliser le matériel de désinfection mis à ma disposition dans la salle de cours que j’utilise, à désinfecter l’ instrument et autre matériel manipulé pendant les cours, et à laisser les lieux propres après mon passage, toilettes comprises.

Fait à ………………………………… Le \_\_ / \_\_ / 2020

Lu & approuvé,(écrit à la main) Signature de l’adhérent

ou élèv

**Ceci étant, l’Association Musicale de Grézieu la Varenne ne pourra être tenue responsable des conséquences du non respect des dispositions de la présente cha**